
Table des Matières

Principaux services et autorités	2
Administrations importantes	2
Service des étrangers et des naturalisations	2
Bürgeramt (Bureau des citoyens)	4
Service social/aide sociale	5
Service de la jeunesse	6
Pôle emploi	7
Agentur für Arbeit (Agence pour l'emploi)	10
État civil (Standesamt)	11
Mariages	11
Demande d'actes	13
Changement de nom	14
Bureau des objets trouvés	16

Principaux services et autorités

Administrations importantes

Service des étrangers et des naturalisations

Pour pouvoir vivre en Allemagne en tant qu'étranger, vous avez besoin d'un titre de séjour (visa, permis de séjour, carte bleue européenne, permis d'établissement, autorisation de séjour permanent). Pour demander un [titre de séjour](#), vous devez vous rendre au **service des étrangers**.

Contact :

Département de la sécurité et de l'ordre publics

Service des étrangers et des naturalisations

Rez-de-chaussée et 1er étage Étage

 [Böhmerstraße 1, 58095 Hagen](#)

Je viens de l'étranger ou d'une autre commune, pour m'installer à Hagen - que dois-je faire ?

Peu de temps après votre arrivée de l'étranger ou d'une autre commune, vous devez déclarer personnellement votre domicile au [bureau du citoyen](#).

Il n'est désormais possible de se présenter au bureau des citoyens que sur rendez-vous. Vous pouvez prendre rendez-vous [ici](#).

De quels documents ai-je besoin pour demander (obtenir ou prolonger) un titre de séjour auprès du service des étrangers ?

Les documents requis peuvent varier en fonction du but du séjour.

Il convient de distinguer les motifs de séjour suivants :

- regroupement familial
- activité professionnelle
- formation
- raisons humanitaires

En règle générale, les documents suivants sont nécessaires :

- demande entièrement complétée
- passeport national en cours de validité
- preuve de la garantie de subsistance (par ex. fiche de salaire des trois derniers mois, décision du Jobcenter, déclaration d'engagement)
- 1 photo biométrique récente
- certificat de travail/contrat de travail

- déclaration de logement/contrat de location
- moyen de paiement pour le paiement de la taxe (le paiement peut être effectué en espèces ou de préférence par EC-Cash)

Après avoir fixé un rendez-vous, vous recevrez à nouveau un e-mail avec les documents nécessaires pour déposer votre demande.

Pour la prise d'empreintes digitales, tous les demandeurs âgés de six ans et plus doivent se présenter en personne.

Où puis-je obtenir un visa ?

Le visa doit être demandé auprès de l'ambassade d'Allemagne dans votre pays d'origine. Généralement, l'ambassade d'Allemagne associe le service des étrangers au traitement d'une demande de visa. C'est l'ambassade d'Allemagne qui décidera si vous pouvez obtenir un visa. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Les informations relatives au dépôt des demandes sont généralement fournies sur le site Internet de l'ambassade d'Allemagne du pays concerné ou par le ministère des Affaires étrangères.

La loi sur l'immigration des travailleurs qualifiés est entrée en vigueur depuis le 01.03.2020 et avec elle, la nouvelle réglementation qui accélère le processus d'embauche d'une main-d'œuvre qualifiée. Seule l'office central pour l'immigration d'une main d'œuvre qualifiée dans le Land du NRW à Bonn est compétente. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Quelles sont les tâches du service des étrangers ?

Le service communal des étrangers est responsable de la délivrance, de la prolongation ou du refus de ces documents de séjour temporaires ou permanents en fonction du statut juridique des étrangers (demandeurs d'asile, étudiants et employés étrangers, réfugiés reconnus ou personnes tenues de quitter le territoire ("Geduldete")) etc.).

Les documents de séjour sont :

- Visa
- Permis de séjour délivré sur une base juridique dépendant du motif d'entrée sur le territoire
- Carte bleue UE
- Permis d'établissement
- Permis de séjour permanent dans l'UE
- Attestation du droit de séjour permanent
- Carte de séjour
- Carte de séjour permanent
- Permis de séjour
- Certificat provisoire
- Tolérance de séjour
- Attestation de passage de la frontière

L'Ausländerbehörde est aussi chargé de faire respecter l'obligation de quitter le territoire et de l'exécution de mesures d'expulsion.

A quoi dois-je faire attention en général ?

Emploi : Suivant la raison de votre arrivée dans le pays, la loi vous autorise ou non à travailler. Renseignez-vous à ce sujet auprès du service des étrangers !

Documents valides : Veillez aussi à faire prolonger à temps votre titre de séjour.

Passeport obligatoire : En tant que ressortissant-e d'un pays tiers, vous êtes soumis-e à l'obligation d'être titulaire d'un passeport pour votre arrivée et votre séjour en Allemagne. Dans ce cadre, la carte d'identité nationale et le document de séjour sont des documents indépendants. Veillez à toujours faire renouveler en temps voulu votre carte nationale d'identité auprès de l'administration de votre pays d'origine.

Rendez-vous : En principe, un [rendez-vous](#) est requis pour la prolongation des titres de séjour (permis de séjour électronique eAT).

Voyages : Vérifiez si avez le droit d'effectuer des voyages à l'étranger avec vos documents de séjour. Renseignez-vous à ce sujet auprès du service des étrangers !

Où puis-je obtenir des conseils sur la naturalisation ?

[Ici](#), vous pouvez vous faire conseiller sur les questions de naturalisation.

Afin de pouvoir vous offrir un conseil détaillé et personnalisé, les entretiens relatifs aux demandes et aux conseils se font exclusivement sur [rendez-vous](#) avec le responsable du dossier.

Bürgeramt (Bureau des citoyens)

Les bureaux des citoyens sont chargés de nombreuses tâches et ils sont notamment responsables des questions d'enregistrement et des cartes d'identité.

Les bureaux des citoyens de Hagen sont à votre disposition de manière centrale dans le centre-ville et de manière décentralisée dans les arrondissements de la ville. Vous trouverez [ici](#) les heures d'ouverture et les services ainsi que les adresses des sites.

Il n'est plus possible de se présenter au bureau des citoyens que sur rendez-vous. Vous pouvez prendre rendez-vous [ici](#).

Déclaration

Si vous avez emménagé dans un nouveau logement à Hagen, vous devez vous inscrire auprès des bureaux des citoyens dans les deux semaines suivant votre emménagement. La déclaration de domicile ne peut être faite que si vous êtes déjà installé·e dans votre nouveau logement. Il est important qu'après l'entrée dans le logement et la déclaration de domicile votre nom de famille figure sur la sonnette et sur la boîte aux lettres, afin que le courrier puisse être correctement distribué.

Pour procéder à cette déclaration, veuillez vous munir de votre passeport national. Un entretien individuel est nécessaire pour toutes les personnes. Lors de la déclaration de domicile, vous devez vous munir des pièces d'identité de tous les membres de votre famille à déclarer, ainsi que de la Wohnungsbestätigung (attestation d'emménagement fournie par le propriétaire du logement). La Wohnungsbestätigung est une attestation remplie par la personne qui vous a fourni le logement (par ex. le bailleur).

Si vous êtes citoyen ou ressortissant d'un pays n'appartenant pas à l'Union européenne, vous devez vous inscrire auprès du [bureau des étrangers](#) en plus de vous inscrire auprès du bureau des citoyens.

Arrivée de l'étranger :

Pour les personnes mariées, il est nécessaire de présenter le certificat de mariage et un acte de naissance pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans. Ce sont les conventions entre pays qui s'appliquent pour le traitement des documents officiels internationaux dans le cadre des transactions juridiques allemandes.

Service social/aide sociale

L' **exécution de l'aide sociale** fait partie des tâches du bureau d'aide sociale. Celle-ci comprend les prestations suivantes :

- Garantie de base en cas de vieillesse et d'incapacité de travail
- Aide aux soins
- L'allocation de subsistance
- L'aide à l'intégration pour les personnes handicapées
- L'aide pour faire face à certaines difficultés sociales
- Les aides relatives à la santé
- L'aide dans les autres situations quotidiennes

Les services fournis par le bureau d'aide sociale comprennent également les conseils appropriés et . **Vous trouverez [ici](#) plus amples informations sur les prestations.**

Au service social, on vous demandera quelle est votre situation économique (par exemple, si vous possédez des objets de valeur comme des bijoux ou de l'argent). Vous signez quelques documents et déclarations. Veuillez apporter tous vos papiers et toutes les personnes inscrites sur le permis de séjour à ce rendez-vous.

C'est également là que vous recevrez votre chèque de subsistance. Vous pouvez échanger le chèque contre des espèces (euros) à la banque. Veuillez noter que le montant doit suffire jusqu'au prochain rendez-vous avec le service social (environ 1 mois). Vous ne recevrez pas d'argent supplémentaire du Sozialamt (service social) avant le prochain rendez-vous.

Le service social est votre contact pour les sujets suivants :

- Bons d'achat pour le premier équipement de bébé et pour les fournitures scolaires de votre enfant
- De l'argent pour les billets de train pour les interviews
- Feuille de maladie, l'autorisation pour les opérations et autres mesures médicales
- Bildungs- und Teilhabepaket – BUT (« Prestations pour l'éducation et l'intégration sociale »)
- Mesures d'intégration des réfugiés
- Programme d'activités et d'occupation
- Demandes de redistribution, dispense de logement obligatoire

Conseil et contact

Pour faire une demande d'aide sociale, il est nécessaire de se présenter en personne.

REMARQUE : Veuillez prendre rendez-vous par téléphone avec votre gestionnaire de dossier. La première lettre de votre nom de famille détermine qui est votre interlocuteur.

 [Berliner Platz 22, 58089 Hagen](#)

 Du lundi au vendredi de 8h30 à 9h30.

Vous trouverez vos interlocuteurs [ici](#).

Si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter vous-même, vous pouvez vous faire représenter par un mandataire. Le mandataire doit être une personne de confiance, disposer d'une procuration écrite de votre part et être en mesure de présenter sa carte d'identité ou son passeport.

REMARQUE : Veuillez en discuter au préalable avec votre gestionnaire de dossier.

Les autres tâches du service social sont le conseil en matière de retraite, le bureau des seniors ainsi que le conseil en matière de logement et de soins.

Service de la jeunesse

Le service de la jeunesse

Les droits de l'enfant (Kindeswohl) doivent être respectés lors de l'éducation des enfants et des jeunes. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans le chapitre [Vivre ensemble en Allemagne](#). Le Jugendamt aide à l'éducation des enfants et des jeunes. Il veille à ce que les droits des enfants soient respectés. Tout le monde, y compris les enfants et les jeunes, peut s'adresser au Jugendamt en cas de problème. L'aide est gratuite.

Les tâches du Jugendamt :

- Le Jugendamt soutient les jeunes pour qu'ils se développent bien.

- Il aide les parents lorsqu'ils ont des questions sur l'éducation.
- Il protège les enfants et les jeunes lorsqu'ils sont en danger.
- Il veille à ce que les enfants et les familles aient de bonnes conditions de vie.
- Il aide à ce que personne ne soit défavorisé.

Lorsque votre enfant est né, le service de la jeunesse se présente à votre domicile après quelques semaines et se présente. Vous recevrez alors un dossier contenant des informations et des offres pour votre famille.

Les réfugiés mineurs non accompagnés reçoivent également l'aide du service de la jeunesse.

A Hagen, le service de la jeunesse [et des affaires sociales](#) est responsable de l'office de la jeunesse. Il s'occupe de toutes les questions liées à la sécurité sociale et à l'aide à la jeunesse.

Dans la mairie sociale de la Berliner Platz, dans de nombreux points d'accueil sur place et dans de nombreuses institutions et services de consultation propres, des aides pédagogiques et matérielles ainsi que des conseils sont fournis dans les situations les plus diverses.

L'éventail des tâches comprend entre autres :

26 propres structures d'accueil de jour pour enfants, 12 centres de jeunesse et de nombreux services de conseil (comme par exemple le conseil en éducation, le bureau des enfants et des jeunes, [le conseil en matière de drogues](#), le service de psychologie scolaire, le service de conseil pour les enfants et les jeunes étrangers, le BAFöG, [les curatelles, les authentications](#), les [tutelles et les curatelles](#)).

Adresse :

Fachbereich Jugend und Soziales

 [Berliner Platz 22, 58089 Hagen](#)

Pôle emploi



Missions du Jobcenter

Le Jobcenter est votre contact en cas de chômage et de besoin d'aide et met en œuvre les tâches décrites dans le deuxième livre du code social (SGB II) :

- Fourniture d'un travail et d'une formation aux personnes
- Mise en œuvre des prestations d'assistance et des mesures de soutien
- Informations et conseils
- Aide au démarrage et au maintien d'une activité professionnelle
- Versement d'aides financières pour la subsistance et le logement
- Aide financière pour l'école, le sport et la culture des enfants et adolescents

Ces offres spéciales peuvent être rendues possibles par le Jobcenter :

- Inscription à des cours de langues d'intégration de la BAMF
- Mise à l'essai dans divers emplois
- Aide pour la reconnaissance de certificats et diplômes étrangers
- Le placement dans des offres d'emploi et de qualification spécialement conçues ou adaptées aux personnes ayant fui leur pays d'origine

Le personnel du Jobcenter ne doit pas divulguer d'informations sur les clients du Jobcenter. En tant qu'accompagnateur bénévole, une procuration est nécessaire. Elle doit être entièrement remplie et signée par les deux parties.

Nos services sont indépendants de leur nationalité. Ils doivent toutefois avoir un domicile fixe à Hagen et être autorisés à travailler sur le marché du travail allemand.

Si vous avez un permis de séjour (procédure d'asile en cours) ou un permis de tolérance (procédure d'asile définitivement rejetée), c'est l' agence pour l'emploi qui est compétente pour les questions de promotion du travail.

Démarches après une décision d'asile positive

Vous avez reçu une réponse positive du BAMF, la procédure d'asile est donc terminée positivement, ce qui signifie que vous êtes reconnu comme ayant droit à l'asile ou que vous avez obtenu la protection des réfugiés.

Ce sont vos prochaines étapes :

1. Visite personnelle

- Vous devez vous rendre au Jobcenter pendant les heures d'ouverture
- Vous y serez enregistré(e) en tant que client(e)
- Votre parcours professionnel est enregistré
- Un rendez-vous est fixé avec le service des prestations et un autre avec le service de l'emploi
- Vous serez signalé comme étant à la recherche de travail

2. Département des performances

IMPORTANT : Il n'y a pas de consultation sans rendez-vous

- Les prestations sont demandées sur rendez-vous auprès de l'agent responsable des prestations

3. Service de l'emploi

IMPORTANT : Il n'y a pas de consultation sans rendez-vous

- Vous devez apporter l'obligation de suivre un cours d'intégration ou une attestation de participation à un cours d'intégration
- Si vous avez des documents concernant votre scolarité, votre formation, votre certificat de travail, la reconnaissance de vos diplômes obtenus à l'étranger, etc., veuillez les apporter
- Signalez des compétences particulières (artisanat, connaissances linguistiques, etc.)
- Réfléchissez au préalable au domaine d'activité qui vous intéresse

Prestations prévues dans le SGB II

Si vous n'avez pas encore travaillé en Allemagne ou si vous avez travaillé moins d'un an et que vous êtes maintenant au chômage, vous avez généralement droit à l'assurance de base selon le SGB II. Vous recevez ces prestations par l'intermédiaire du Jobcenter.

Elles comprennent :

- Des allocations de subsistance
- Les charges de logement et de chauffage
- Des services de conseil, de placement et d'insertion

La garantie de base vise à renforcer la responsabilité personnelle du bénéficiaire de l'aide et de ceux qui vivent avec vous dans une communauté de besoins (c'est-à-dire une famille ou un partenariat de vie, par exemple). Elle doit contribuer à ce qu'ils puissent subvenir à leurs besoins par leurs propres moyens et par leurs propres forces, indépendamment de la protection de base, et les soutenir dans cette démarche. Un aperçu des prestations en espèces actuelles est déposé [ici](#).

Vous trouverez [ici](#) un résumé des principales prestations de soutien qui doivent améliorer vos chances de trouver un emploi et permettre des progrès en matière d'intégration.

IMPORTANT : Veuillez discuter de votre demande avec votre conseiller en placement.

Adresse pour les visiteurs :

Centre d'emploi de Hagen

 [Berliner Platz 2, 58089 Hagen](#)

Possibilités de contact

 Centre de service : [02331367580](tel:02331367580)

 Lun-ven 08:00 à 18:00

 Hotline pour les nouvelles demandes : [0233136758100](tel:0233136758100)

Télécopieur : 0233136758740

@jobcenter-hagen@jobcenter-ge.de

Nos heures d'ouverture

Lundi de 08:00 à 13:00 heures

Mardi : de 08:00 à 13:00 heures

Mercredi : fermé

Jeudi : de 08:00 à 16:00 heures

Vendredi : de 08:00 à 13:00 heures

N'oubliez pas non plus de vous munir de documents pertinents pour vos rendez-vous, tels que passeports, diplômes, actes de naissance, contrats de location, contrats de travail ou autres.

Agentur für Arbeit (Agence pour l'emploi)



Bundesagentur für Arbeit

Agentur für Arbeit Hagen

L'agence pour l'emploi est responsable de tout ce qui concerne le domaine du travail. Si vous cherchez un emploi, si vous avez besoin d'aide pour choisir une profession en Allemagne, si vous avez besoin d'une reconnaissance de vos diplômes ou autre, l'agence pour l'emploi est votre interlocuteur.

Si votre procédure d'asile est encore en cours (autorisation de séjour) ou si vous êtes toléré(e) (Duldung), l'agence pour l'emploi est votre interlocuteur pour les questions relatives au passage de l'école à la vie professionnelle (orientation professionnelle), au placement et au conseil en matière de formation professionnelle continue et pour le conseil aux employeurs (service aux employeurs).

Vous êtes reconnu ? Le [jobcenter](#) est alors votre interlocuteur pour le conseil et le placement sur le marché du travail.

[Agence pour l'emploi de Hagen](#)

 [Mariengasse 3, 58095 Hagen](#)

 [080045555-00](#) (travailleurs)

Horaires des consultations téléphoniques

Du lundi au vendredi : 08:00 - 18:00 heures

Cet appel est gratuit pour vous !

Heures d'ouverture

Lundi 08:00 - 13:00

Mardi : 08:00 - 13:00

Mercredi 08:00 - 13:00

Jeudi : 08:00 - 13:00 et 14:00 - 18:00

Vendredi : 08:00 - 18:00

 Veuillez utiliser exclusivement cette adresse postale pour vos courriers adressés à l'agence pour l'emploi :

Agence pour l'emploi de Hagen, 58080 Hagen

@Hagen@arbeitsagentur.de

Vous y trouverez également le [formulaire de contact](#).

État civil (Standesamt)

Le bureau d'état civil a plusieurs fonctions. Par exemple, lorsqu'un enfant naît, les parents sont tenus de déclarer personnellement la naissance de l'enfant au bureau d'état civil (enregistrement de la naissance). Si vous souhaitez vous marier, c'est le bureau d'état civil qui est responsable de la [déclaration de votre mariage](#).

Aperçu des tâches

- [Mariages](#)
- [Enregistrement des naissances](#)
- [Enregistrement des décès](#)
- [Changements de nom](#)
- [Délivrance de documents](#) (acte de naissance, acte de décès, acte de mariage)

Pour régler vos affaires, veuillez prendre contact par téléphone ou, de préférence, par e-mail. Vous trouverez [ici](#) les personnes de contact, les numéros de téléphone et les adresses e-mail.

 L'attribution des lettres se fait en fonction du nom de famille de l'homme ou, pour les couples de même sexe, du partenaire le plus âgé.

Si vous avez des questions d'ordre général, le bureau de l'état civil de Hagen est également joignable par [e-mail](#).

Mariages

Mariages

Le jour du mariage est quelque chose de très spécial. Nous souhaitons donc vous aider dans votre planification. Vous pouvez utiliser notre offre même si vous ne résidez pas à Hagen. Dans ce cas, seule la déclaration de mariage doit être effectuée au service de l'état

civil de votre domicile.

Déclaration de mariage ou examen de la capacité matrimoniale

En principe, les futurs époux déclarent personnellement leur mariage au bureau de l'état civil. Pour ce faire, veuillez prendre rendez-vous avec l' [officier d'état civil compétent pour](#)vous.

💡 L'attribution des lettres se fait en fonction du nom de famille de l'homme ou, pour les couples de même sexe, du partenaire le plus âgé.

Si vous n'avez pas la possibilité de déclarer votre mariage ensemble, il est possible de donner procuration à l'autre partenaire ou à des tiers pour effectuer la déclaration.

Veuillez utiliser le formulaire ci-dessous :

- [Inscription pour le mariage](#)
- [Procuracion pour l'enregistrement du mariage](#)

Quels sont les délais à respecter ?

La demande de mariage n'est valable que six mois. Le mariage devrait être célébré deux semaines avant l'expiration de la validité.

Documents pour la demande de mariage

Dans les cas suivants, vous devez impérativement vous renseigner auprès du bureau d'état civil compétent sur les documents nécessaires :

- si vous êtes de nationalité étrangère
- si vous êtes né(e) à l'étranger
- si vous avez été marié(e) à l'étranger

Si vous êtes de nationalité allemande, né en Allemagne et n'avez pas été marié à l'étranger, vous avez besoin des documents suivants :

Ils n'étaient pas encore mariés :

- Carte d'identité ou passeport
- Impression certifiée conforme du registre des naissances (pas nécessaire si vous êtes né à Hagen)
- Certificat de résidence, si vous n'habitez pas à Hagen

Vous avez été marié(e) une ou plusieurs fois

- Carte d'identité ou passeport
- Impression certifiée conforme du registre des naissances
- Acte de mariage avec mention de dissolution du dernier mariage
- Preuves d'autres mariages antérieurs (p. ex. jugement de divorce, copie du livret de famille)
- Certificat de résidence, si vous n'habitez pas à Hagen

Si vous avez des enfants :

- Acte de naissance d'un enfant commun

Vous pouvez obtenir une copie certifiée conforme du registre des naissances auprès du bureau d'état civil de la ville où vous êtes né(e) pour un montant à partir de 10,00 euros (en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, les tarifs dans d'autres Länder ainsi que dans certaines villes de Rhénanie-du-Nord-Westphalie peuvent varier). Si des naissances ou des mariages ont été enregistrés à Hagen, il n'est pas nécessaire de présenter les actes lors de l'inscription.

Vous pouvez obtenir le certificat de résidence auprès du bureau d'enregistrement de votre domicile.

Frais

Pour les ressortissants allemands, les émoluments de base s'élèvent à 50,00 euros pour l'examen de la capacité matrimoniale, auxquels s'ajoutent les émoluments pour les documents remis le jour du mariage (à partir de 14,00 euros).

En cas de participation étrangère, les frais de base s'élèvent à 75,00 euros ou 90,00 euros selon la constellation de cas, auxquels s'ajoutent les frais pour les actes.

Si vous ne souhaitez pas vous marier dans le bureau d'état civil de votre domicile, vous devrez probablement payer des frais supplémentaires (40,00 euros en Rhénanie-du-Nord-Westphalie) pour le bureau d'état civil du mariage.

Veillez également tenir compte des frais supplémentaires pour les mariages célébrés à des heures spécifiques ou dans des lieux particuliers.

Demande d'actes

Des actes peuvent être demandés au [bureau de l'état civil](#).

Il existe les types d'actes d'état civil suivants :

- Certificat de naissance
- copie certifiée conforme du registre des naissances
- Acte de mariage
- copie certifiée conforme du registre des mariages
- Acte de partenariat de vie
- copie certifiée conforme du registre des partenaires de vie
- Acte de décès
- copie certifiée conforme du registre des décès
- Certificat multilingue

Conditions préalables/documents nécessaires

- lors d'un entretien personnel : Carte d'identité ou passeport, le cas échéant, procuration écrite
- demande écrite informelle

- par courrier électronique : Pour ce faire, veuillez accéder au formulaire de demande

Frais

- Les certificats coûtent 14,00 euros (7,00 euros par certificat supplémentaire de même nature)
- En cas de présentation en personne, les frais doivent être payés en espèces ou par carte de crédit
- Les demandes écrites informelles peuvent être accompagnées d'un chèque barré
- Comme pour les demandes par e-mail, les frais peuvent également être versés sur le compte n° : 100 000 444 à la Sparkasse Hagen, BLZ : 45050001, motif du paiement "Référence de caisse : 203599000010, demande d'acte au bureau de l'état civil". IBAN DE23 4505 0001 0100 0004 44, BIC WELADE3HXXX

Les actes vous seront envoyés dès réception de votre paiement. Vous devez actuellement compter avec un délai de traitement pouvant aller jusqu'à trois semaines. Nous vous prions de bien vouloir vous abstenir de toute demande de précisions.

Heures d'ouverture

Les actes ne peuvent être demandés que par écrit ou en ligne. Veuillez utiliser le [formulaire de demande](#). Si vous souhaitez payer par carte de crédit, veuillez utiliser ce [formulaire](#).

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser par téléphone aux personnes suivantes

- A - K

Mme Steinebach, ☎ [023312073548](tel:023312073548), salle B.105

- L - Z

Mme Maaß, ☎ [023312072955](tel:023312072955), salle B.108

Changement de nom

Les cas suivants de [changement de nom](#) relèvent de la compétence du bureau d'état civil.

- Conseil en matière de changement de prénom et de nom de famille
- Traitement et décision concernant les demandes de changement de prénom
- Traitement et décision concernant les demandes de changement de nom de famille

Étant donné que l'enregistrement des changements d'état civil doit être traité en priorité, veuillez, dans la mesure du possible, adresser votre demande de changement de nom d'abord par [contact direct](#).

Déclaration de nom

Réception et authentification de déclarations concernant le nom conformément aux dispositions de droit privé - BGB (reprise du nom de naissance après dissolution du mariage)

Il existe les types de déclarations de nom suivants

- Reprise du nom de naissance après dissolution du mariage
- Détermination d'un nom de mariage (en particulier aussi après un mariage à l'étranger)
- Ajout ou adjonction du nom de naissance (ou du nom porté au moment de la détermination du nom matrimonial) au nom matrimonial
- Révocation de la déclaration d'ajout ou d'adjonction du nom de naissance (ou du nom porté au moment de la détermination du nom matrimonial) au nom matrimonial
- Déclaration concernant le nom conformément à l'art. 47 EGBGB (rapprochement). Les personnes qui ont acquis un nom selon le droit étranger peuvent, si leur nom est désormais régi par le droit allemand (p. ex. par naturalisation), adapter leur nom au droit allemand par déclaration. (p. ex. détermination du prénom et du nom de famille, suppression du nom intermédiaire ou du nom patronymique, forme germanophone d'un nom de famille, etc.)
- Déclaration de nom conformément au § 94 de la LPP. Les rapatriés tardifs peuvent modifier leur nom par déclaration (p. ex. abandon d'éléments du nom non prévus par le droit allemand du nom, forme germanophone du nom de famille, etc.)

Conditions préalables/documents nécessaires

- Carte d'identité ou passeport

Reprise du nom de naissance en cas de divorce :

- jugement de divorce définitif
- éventuellement l'acte de décès du conjoint

Détermination d'un nom matrimonial (en particulier aussi après un mariage à l'étranger) :

- Présentation des deux époux
- Acte de mariage ou copie du livret de famille

Ajout ou adjonction du nom de naissance au nom matrimonial ou révocation de cette déclaration :

- Acte de mariage ou copie du livret de famille

Déclaration selon le § 94 de la LPP :

- Attestation de rapatrié tardif ou carte d'expatrié

Frais

- La déclaration selon le § 94 BVFG est gratuite.
- Pour toutes les autres déclarations en vertu de dispositions de droit privé, des frais de 25,00 euros sont perçus.
- Les attestations de changement de nom coûtent 10,00 euros supplémentaires.

Particularités/exemptions

Le traitement dépend de la spécificité de chaque cas. Veuillez utiliser l'offre de conseil sans engagement. Vous trouverez vos interlocuteurs [ici](#).

Bureau des objets trouvés

Vous avez perdu vos clés ou votre porte-monnaie ? Peut-être qu'il a été ramené au bureau des objets trouvés. Les objets trouvés y sont conservés pendant un moment. Si vous avez trouvé un objet, vous devriez également le déposer au bureau des objets trouvés.

Toute personne ayant perdu quelque chose peut se renseigner sur  [023312075776](tel:023312075776) aux heures suivantes pour savoir si l'objet a été déposé au bureau des objets trouvés et prendre ensuite rendez-vous pour le récupérer :

 Les lundis et mardis, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mercredis et vendredis, de 8h30 à 12h00, les jeudis, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Vous pouvez vérifier [ici](#) si votre objet perdu a déjà été déposé au bureau des objets trouvés.

Les objets trouvés peuvent être déposés dans tous les bureaux des citoyens pendant les heures d'ouverture.